

## [ PHARMACOPÉE VÉTÉRINAIRE ]

## 1 Que de chemin parcouru !

Des potions de nos arrière-grands-pères à l'arsenal thérapeutique moderne, les médicaments vétérinaires ont révolutionné les soins. Pour les laboratoires, découvrir de nouvelles molécules dynamise le marché.



J.-M. NICOL

L'offre de médicaments s'est considérablement élargie au cours des cinquante dernières années, et l'actuelle croissance du marché est d'abord le fait des animaux de compagnie.

en plus précis, la découverte de nouvelles molécules a permis la mise au point de nouveaux médicaments vétérinaires. Leur utilisation a contribué à améliorer non seulement la productivité et la facilité de conduite des élevages mais aussi la qualité sanitaire du lait.

### ► Découverte de nouvelles molécules

Associée aux campagnes de prophylaxie, elle a également contribué à faire disparaître en Europe des maladies comme la tuberculose, la brucellose et la fièvre aphteuse. Parallèlement, le secteur de la santé animale a de cette façon connu un développement considérable dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs, les grandes étapes de ce développement sont étroitement liées à la mise en marché de nouvelles familles de produits.

Tout au long des années cinquante et soixante, ce sont les antibiotiques qui ont joué le rôle moteur dans la croissance du marché.

Dans les années soixante-dix, le relais a été pris par certains antiparasitaires.

Le début des années quatre-vingts est marqué par l'arrivée du premier endectocide (antiparasitaire possédant un effet contre les parasites internes et externes).

Les années suivantes ont vu l'arrivée d'autres endecto-

« La diarrhée des veaux est causée par une mauvaise nourriture, le lait altéré, les aliments indigestes, les repas irréguliers. On fera prendre au veau trois ou quatre œufs qu'on écrasera dans sa bouche. Lorsque la diarrhée persiste, on donne de petits lavements répétés, deux ou trois fois par jour, avec une décoction de riz additionnée de 60 à 80 centigrammes de laudanum (N.D.L.R. solution soporifique et calmante comprenant une part d'opium) », explique H. Villiers dans un traité pratique de médecine vétérinaire daté d'août 1922. Une vingtaine d'années plus tard, les soins n'ont guère évolué. Dans un ouvrage intitulé « Les conseils du vétérinaire », daté d'octobre 1940, son auteur Paul Beurdouche, également vétérinaire dans les Ardennes, propose à peu de choses près le même traitement. « Tenez les malades sur des litières très propres,

et mettez-les à la diète hydrique (eau bouillie de riz). Donnez-leur de la crème de tartre soluble, des préparations opiacées, de l'acide lactique (10 à 30 g dans deux litres d'eau bouillie), de l'iode d'amidon. » Il souligne par ailleurs que ce traitement contre les diarrhées peut être le même, qu'il s'agisse de veaux ou de poulains !

Aujourd'hui, ces conseils font sourire. On imagine les taux de mortalité qui devaient accompagner l'arrivée de ces pathologies dans les étables. Ces potions des temps anciens illustrent surtout les progrès considérables accomplis par la médecine vétérinaire au cours des cinquante dernières années.

A côté de diagnostics de plus

### UNION EUROPÉENNE

## Un marché de 3,7 milliards d'euros

L'Europe constitue l'un des plus gros marchés mondiaux pour les différents médicaments vétérinaires. Le montant total des ventes était de 3,7 milliards d'euros en 2003, ce qui représente 33 % du marché mondial. L'actuelle contraction du cheptel bovin européen n'est cependant pas un élément favorable pour permettre d'accroître le volume des ventes pour les animaux de rente.

Ce marché est aussi très différent suivant les pays concernés, compte tenu de la nature de leur cheptel et du climat. En France, les produits destinés aux bovins occupent une part dominante. La tendance est différente en Allemagne et Grande-Bretagne où cette première place est occupée par les produits destinés respectivement aux élevages porcins et ovins.



M. Louarn

► **Demandez des ordonnances !**

*C'est bien souvent le cas, votre véto est un peu pressé ! Il doit néanmoins rédiger une ordonnance pour toutes les prescriptions qu'il fait et pour tous les médicaments qu'il administre ou vous demande d'administrer. Même s'il est trois heures du matin. Et vous devez les conserver cinq ans avec le carnet sanitaire, traçabilité oblige !*

JMN

nels et de la parapharmacie vétérinaire. Ensuite

parce que ces statistiques concernent des chiffres d'affaires et non des quantités de principe actif. Or, suivant le niveau de prix des molécules prises en considération, un même chiffre d'affaires pour un même type de médicament peut représenter des quantités de principe actif très différent.

► **Des statistiques peu détaillées sur les médicaments**

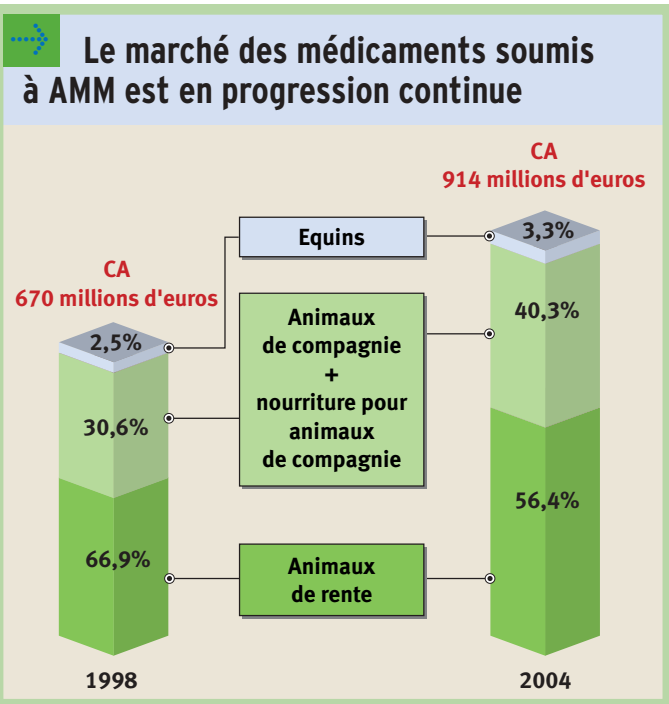
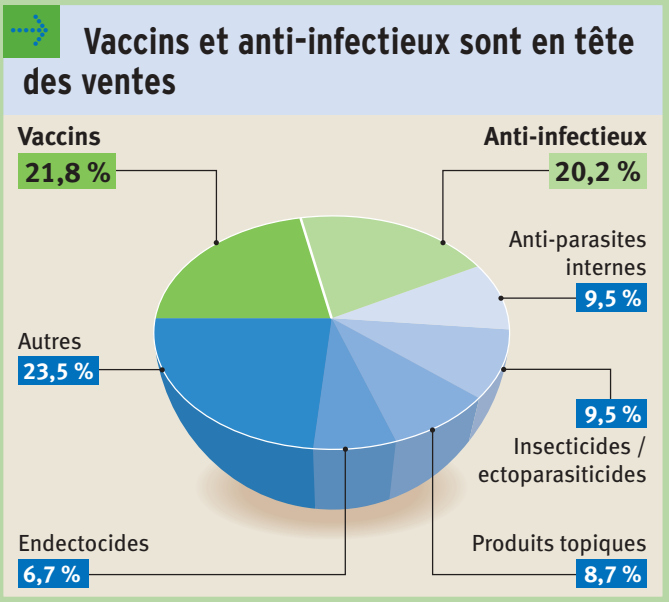
Quoi qu'il en soit, ces dernières années se sont globalement traduites par un marché en croissance continue pour atteindre en France un chiffre estimé à 914 millions d'euros en 2004. Derrière cette évolution globale, il est important de distinguer les évolutions divergentes entre le marché des médicaments vétérinaires destinés aux animaux de rente et celui des médicaments destinés aux animaux de compagnie. Après des évolutions en dents de scie, en partie liées à l'impact des deux crises consécutives de l'ESB, le premier régresse tandis que le second progresse. « En 2004, les animaux de rente orientent le marché à la baisse. Ce sont les

animaux de compagnie qui permettent de maintenir une croissance positive du marché », explique le SIMV.

Mais la croissance repose avant tout sur la mise au point de nouveaux produits. Les différents laboratoires travaillant dans le secteur de la santé animale consacrent donc en moyenne 10 % du montant total de leurs ventes à la recherche et au développement. « C'est un secteur d'investissement à haut risque. Généralement seule une molécule, sur les 10 000 qui à la base ont été mises au point par les chercheurs, pourra être à l'origine d'un nouveau produit. En moyenne six années sont nécessaires entre la découverte de la nouvelle molécule et son arrivée sur le marché du médicament vétérinaire correspondant. Un délai de dix ans n'a rien d'exceptionnel », précise encore IFAH Europe.

Des budgets considérables sont donc nécessaires pour faire de la recherche, expliquant de ce fait les nombreuses restructurations qui ont eu lieu ces dernières années entre les différents laboratoires.

FRANÇOIS D'ALTEROCHE



cides et la multiplication des vaccins par l'utilisation des biotechnologies. Autant d'éléments qui ont permis d'accroître le chiffre d'affaire de ce secteur. « Dans l'Union européenne, les ventes de produits antiparasitaires ont progressé de 70 % en valeur entre 1989 et 1995 », explique un rapport d'IFAH Europe, l'organisme qui représente l'industrie européenne de la santé animale. Pour connaître les quantités de médicament vétérinaires utilisées sur le

marché intérieur, les seuls chiffres disponibles sont ceux du Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire et réactifs (SIMV). Ces statistiques regroupent les produits commercialisés aux ayants droits par les adhérents au SIMV. Elles sont à analyser avec un certain recul. D'abord parce qu'elles intègrent des données autres que le seul médicament vétérinaire soumis à AMM, et notamment des aliments pour animaux de compagnie, des suppléments nutrition-

## « Le premier endectocide... une révolution ! »

**Georges Buvat, vétérinaire en retraite, se souvient de l'arrivée de différents médicaments. Coup d'œil sur cinquante ans d'une carrière bien remplie.**

Après être sorti de l'École nationale vétérinaire de Maisons-Alfort en 1950, Georges Buvat a débuté sa carrière dans différents cabinets du Cher, de la Sarthe et de l'Allier, où il s'est installé en 1958 avec une clientèle quasi exclusivement rurale. A la retraite, il effectue ponctuellement quelques remplacements.

Ses cinquante ans de clientèle ont été rythmés par la mise en place des différentes prophylaxies obligatoires, l'éradication du varron et l'arrivée des nouvelles familles de médicaments.

« A mes débuts, les anesthésiques étaient très peu utilisés. Dans les années cinquante, les premiers antibiotiques étaient difficiles à trouver et d'un mode d'utilisation

contraignant. On les réservait pour certaines catégories d'animaux. » Puis leur usage est devenu plus courant. Cela a permis de développer certaines interventions et d'en faciliter d'autres.

Georges Buvat met tout particulièrement en avant l'arrivée, en 1954, des comprimés gynécologiques d'auréomycine, bienvenus pour les délivrances délicates. « Grâce aux antibiotiques et aux sulfamides, on a pratiquement vu disparaître l'embryotomie au profit de la césarienne. »

### ► La technicité des éleveurs a bien progressé

Autre grande évolution : l'arrivée des différents antiparasitaires et la simplification de leur modalité d'application. « En 1981, l'arrivée sur le

marché de l'ivermectine a été une révolution. J'ai soigné à mes débuts en clientèle la bronchite vermineuse bovine par des injections intratrachéales répétées de créosote. J'ai vu des dos de jeunes animaux bosselés et les cuirs troués par une multitude de varrons. Dans les années cinquante, j'ai aussi vu mourir des vaches atteintes de gale généralisée. Ces pathologies graves et tenaces allaient être résolues par une simple injection sous cutanée. C'est sans doute l'apparition de la molécule d'ivermectine qui a rendu les plus grands services aux éleveurs. »

Cette évolution s'est aussi accompagnée d'une plus grande technicité des éleveurs. Ces derniers sont mieux formés, et familiarisés

avec l'utilisation des médicaments. « Mais dans le cas des antiparasitaires, beaucoup optent pour des traitements trop systématiques alors qu'ils ne sont pas toujours forcément nécessaires. Cela génère un certain gaspillage. »

Pour éviter ce phénomène, Georges Buvat souligne le rôle des coproscopies et met en avant l'intérêt de profiter de l'autopsie d'un animal mort pour d'autres raisons, pour juger de son niveau de contamination vis-à-vis de tel ou tel parasite.

« Il y a eu aussi de grosses évolutions pour les différentes pathologies qui ont trait aux veaux nouveau-nés, notamment en cas de diarrhées. On est beaucoup mieux armé maintenant. On fait davantage de recherche pour savoir quel est le germe en cause et traiter en conséquence. »

F. A.

## [ CHRISTIAN RONDEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE NATIONAL DES VÉTÉRINAIRES ]

### « La France n'a pas à rougir »

« Le guide des bonnes pratiques des médicaments vétérinaires destiné aux vétérinaires est considéré comme une excellente démarche », souligne Christian Rondeau, président du conseil supérieur de l'Ordre national des vétérinaires.



#### • Les médicaments vétérinaires sont-ils bien utilisés. Des points sont-ils à améliorer et comment y parvenir ?

- « La SNGTV<sup>(1)</sup> a élaboré un Guide des bonnes pratiques des médicaments vétérinaires destiné aux cabinets vétérinaires. C'est une excellente démarche qui s'inscrit dans le cadre d'une assurance qualité. Ce guide a pour mérite essentiel de rappeler le fondement légal et réglementaire du dispositif, et de préciser un certain nombre de points qui peuvent avoir été laissés dans l'ombre ou à interprétation. C'est le cas de certains éléments fac-

tuels qui exigent néanmoins toute notre attention comme, par exemple, le maintien de la chaîne du froid, les dispositions relatives à la gestion des stocks...

La France n'a pas à rougir de ce qu'elle fait en matière de sécurité sanitaire dans le domaine du médicament vétérinaire. Nous sommes bien conscients de certaines insuffisances. C'est pourquoi le fait de rappeler le cadre réglementaire en l'assortissant de précisions concernant l'interprétation de quelques points particuliers me paraît utilement complémentaire. Pour toutes ces raisons, nous sommes très favorables à ce que, au cadre légal et

réglementaire précisé par le code de la santé publique et par le code rural, vienne s'ajouter un module plus volontaire avec ce Guide des bonnes pratiques.

Des efforts importants ont été réalisés concernant la systématique de la prescription, et aussi pour que l'ensemble des acteurs ne considère plus le médicament comme un produit banal. Il n'en reste pas moins que, devant la concurrence importante que se livrent différents acteurs sur le marché du médicament vétérinaire, il est toujours nécessaire de rappeler la spécificité du produit. Les uns et les autres se laissant parfois un peu entraîner à le

banaliser, là où il n'aurait jamais dû l'être compte tenu de son statut particulier dans le cadre de son usage et de ses répercussions sur la santé publique.

Avec la réforme de la Pac, c'est vrai que le cadre de l'intervention du vétérinaire va évoluer. La conditionnalité des aides va cibler les aspects traçabilité, cahier des charges, bien-être des animaux, et d'une façon globale la sécurité sanitaire. Si bien que dans ce nouveau contexte, le vétérinaire s'affirmera de plus en plus comme un conseiller privilégié de l'éleveur. »

H. G.

(1) Société nationale des groupements techniques vétérinaires.